

Chapitre 10

Le tourisme et la villégiature

10.1 Les définitions

Le présent chapitre traite principalement des activités récréatives extensives, lesquelles comprennent les sports de plein air, les activités de randonnées, la chasse et la pêche sportives ainsi que la villégiature saisonnière. Ces activités de loisirs peuvent être pratiquées à la fois par des résidents et par des touristes. Dans cette dernière situation, on parlera alors de récréotourisme. L'expérience de villégiature signifie un séjour prolongé, mais temporaire, dans un même site.

10.2 La problématique

Les activités récréatives s'insèrent intimement dans le mode de vie actuelle où bon nombre de gens sont à la recherche de sensations d'évasion ou encore, de quiétude. La Mitis a toujours été un endroit privilégié pour répondre à ce besoin ; les villas de Métis-sur-Mer étant là pour en témoigner. Bien qu'ils aient évolué depuis, le tourisme et la villégiature demeurent des façons profitables de mettre en valeur les caractéristiques paysagères du territoire.

10.2.1 L'industrie touristique

L'industrie touristique entraîne des retombées économiques importantes tout en créant des emplois généralement saisonniers sur le territoire de la MRC. Le nombre appréciable d'attraits naturels, la préservation du patrimoine architectural, la beauté des paysages, la tenue de certains événements et la présence de bons restaurants et d'établissements hôteliers génèrent un pouvoir d'attraction sur la clientèle touristique et la population locale.

La MRC de La Mitis constitue, comme l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, une région touristique de passage où la clientèle séjourne très brièvement. Sa localisation en frange des centres urbains régionaux et l'absence d'un bassin hôtelier important expliquent partiellement ce problème de rétention de la clientèle. Le chevauchement de la MRC en deux régions touristiques, et incidemment en deux associations touristiques (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) complique la mise en marché. Enfin, l'absence d'un complexe hôtelier d'importance, les difficultés relatives au positionnement ainsi que la présence de quelques sites inesthétiques le long des corridors touristiques représentent des obstacles et des menaces au potentiel d'attraction de la clientèle.

En contrepartie, quelques formes de tourisme connaissent une croissance appréciable. Le tourisme culturel, axé sur la visite d'attrait ethno-historiques ou artistiques en est un. C'est le cas aussi de l'écotourisme, lié à l'observation de la flore et de la faune ainsi que du tourisme d'aventure douce, associé à la découverte de lieux inédits. Or, La Mitis se prête bien à cela grâce à sa géographie offrant une variété de paysages et d'habitats floral et faunique. Des opportunités se présentent donc à ce chapitre.

10.2.2 Les sites récréatifs

Le territoire compte sur la présence de plusieurs attrait majeurs constituant autant de pôles touristiques. Ceux-ci sont représentés sur le plan 10.1.

Le plus connu est formé des **Jardins de Métis** et du **Parc de la rivière Mitis**, anciennement le Centre d'interprétation du saumon de l'atlantique (CISA). Situés stratégiquement en bordure de la route 132, à l'embouchure de la rivière, les jardins et le parc offrent aux visiteurs une expérience enrichissante et divertissante dans un environnement floral bénéficiant d'un micro-climat. Les Jardins de Métis offrent en complément des événements artistiques tel que le festival international de jardins. L'achalandage combiné se chiffre annuellement à environ 100 000 visiteurs, ce qui le situe au quatrième rang des attrait en Gaspésie.

Depuis quelques années, plusieurs artistes et artisans de Sainte-Flavie se sont associés pour développer la **Route des Arts**. En empruntant le parcours de la Route 132 qui franchit la municipalité, le touriste est invité à visiter les ateliers et galeries d'art dont certains jouissent d'une grande réputation. Le nombre croissant de ces commerces et de gîtes touristiques y est notable et la municipalité souhaite encourager ce créneau de développement. Elle désire également greffer à son offre touristique des équipements d'accueil et d'accès au fleuve ainsi que des activités suscitant la rétention des visiteurs : embellissement du village et des haltes, animation dans le Vieux presbytère et la Grange à dîmes, implantation d'un camping, restauration du quai ...etc.

Le **Circuit de murales extérieures** de Mont-Joli vient bonifier l'offre culturelle déjà affirmée par l'économusée des Ateliers Plein Soleil. Le concept s'articule par un circuit muséal regroupant trente fresques murales sur des bâtiment publics et privés du centre-ville. Ces fresques représentent l'histoire et le patrimoine de Mont-Joli et de La Mitis. Cette initiative des Murmures de la Ville, une nouvelle corporation à but non lucratif, suscite beaucoup d'enthousiasme de la part des gens d'affaires du milieu et contribue grandement à la revitalisation du quartier central de l'agglomération.

Le **secteur de l'Anse-aux-Coques** à Sainte-Luce est un secteur hautement fréquenté en période estivale. La plage, la promenade, le quai ainsi que les restaurants et boutiques font la joie des touristes et des villégiateurs. Un concours de sculpture sur sable s'y déroule chaque année au plus fort de la saison. Le site est aussi renommé pour son accessibilité et son cachet esthétique. La Corporation de développement

touristique de Sainte-Luce en assure l'entretien et la promotion. De plus, des intervenants touristiques luçois tentent d'établir des liens entre ce pôle touristique et les activités marines et sous-marines se déroulant au large, telles que les visites en plongées aux épaves de l'Empress of Ireland et du Nipigon, ancien destroyer de la marine canadienne servant désormais de récif artificiel.

Le **parc du Mont-Comi** représente un autre pôle récréatif d'importance. Il est possible d'y pratiquer le ski alpin, le télémark, la planche à neige et le ski de fond en hiver ainsi que la marche et le vélo de montagne en été. La vue au sommet de la montagne s'étend sur presque tout le territoire mitissien. Les propriétaires de cette station effectuent des efforts soutenus pour intensifier et diversifier leurs activités.

De plus, on compte dans La Mitis trois terrains de golf et une piste de karting. Des attraits méconnus ou inexploités s'ajoutent à ces sites majeurs. Ils contribuent de façon non négligeable à l'offre touristique régionale qui gagnerait à être bonifiée.

10.2.3 Les activités de randonnées

La Mitis est propice aux activités de randonnées. Les gens peuvent y pratiquer la marche, le vélo de route, le vélo de montagne, le ski de fond, la motoneige, le quad (VTT), l'équitation, le kayak...etc. Ces activités permettent d'établir un contact étroit avec la nature et ainsi de la découvrir. Ces loisirs sont pour la plupart structurés en réseaux auxquels des organismes sont voués à leur développement. Un peu comme dans le cas du réseau routier, les réseaux de sentiers récréatifs se rejoignent pour former une plaque tournante, permettant diverses liaisons Bas-Saint-Laurent – Gaspésie. Le Mont St-Pierre représente un de ces carrefours où convergent des sentiers pédestres, de quad et de motoneige.

La mise en place de ces réseaux s'avère bien souvent ardue car elle nécessite la conclusion d'ententes ou de droits de passage avec des propriétaires privés. Les tracés sont par conséquent difficiles à établir et à maintenir. L'entretien de tels sentiers constitue aussi un défi continué puisque la main-d'œuvre est limitée à quelques adeptes. La préservation d'une qualité des aménagements s'avère également tributaire du respect des lieux ; le vandalisme étant une nuisance à contenir.

10.2.4 La chasse et la pêche sportive

La chasse aux gibiers et la pêche sportive, particulièrement la pêche au saumon, sont des activités populaires au sein de la population mitissienne. De même, elles génèrent une affluence touristique importante, en des lieux différents et à des périodes différentes des autres formes de tourisme. Les territoires dont la gestion est assurée par des organismes sont la ZEC de la rivière Mitis, la ZEC du Bas-Saint-Laurent, la pourvoirie Le Chasseur et la pourvoirie de la Seigneurie du Lac Métis. Ces organismes ont pour rôle de maintenir le potentiel de la ressource tout en offrant des séjours et forfaits d'activités.

10.2.5 Les sites de villégiature

La réputation de La Mitis pour la villégiature saisonnière remonte au siècle dernier et perdure aujourd'hui. Les villages du littoral demeurent intensément fréquentés en période estivale, comme en témoigne la présence des anglophones à Métis-sur-Mer. On assiste par contre à une métamorphose des secteurs de villégiature. La Route du Fleuve à Sainte-Luce et la Route de la Mer à Sainte-Flavie adoptent progressivement un caractère d'occupation permanente ; les chalets pavillonnaires sont agrandis ou remplacés par des résidences permanentes apparentées à celles de banlieues. Cette mutation inachevée laisse en place un amalgame hétéroclite de résidences patrimoniales, de bungalows, de nouvelles habitations volumineuses, de chalets rustiques et de roulottes (auxquelles ont y a joint un bâtiment annexe). Ce phénomène gagne également le secteur du Mont-Comi et le lac du Gros Ruisseau (lac Sandy). Les sites plus en retrait, comme les abords de lacs et rivières du Haut-Pays sont pour l'instant épargnés.

Cette mutation des secteurs de villégiature est principalement explicable par la recherche d'un environnement plus « naturel », le besoin d'un plus haut niveau de confort ainsi que par la montée de la popularité de la vue et de l'accès à un plan d'eau. La valeur foncière connaît par conséquent une forte hausse, exerçant une pression fiscale sur les saisonniers ou les moins nantis. Les municipalités peuvent alors être appelées à gérer des conflits de voisinage et à contrôler davantage l'architecture des bâtiments. La villégiature rustique est donc en régression et devient cantonnée en forêt, surtout en forêt publique où de nouveaux baux de villégiature sont accordés.

La villégiature de camping est surtout présente sur le littoral et dans les TNO. À l'instar des aires de villégiature, certains terrains de camping subissent une transformation : plusieurs emplacements sont loués sur de longues périodes, voire à l'année, ce qui amène les campeurs à s'approprier les lieux. On note par conséquent l'installation de galeries, annexes et cabanons; ce qui entre en contradiction avec sa vocation temporaire. L'implantation d'un terrain de camping d'envergure apparaît un besoin.

10.2.6 L'hébergement et la restauration

Les commerces d'hôtellerie sont principalement concentrés en bordure de la Route 132 ; petits hôtels, motels, gîtes et location de chalets la jalonnent. La plupart des hôteliers offrent en complément un service de restauration. La table y est variée. Le principal problème énoncé est la durée de la période touristique. Celle-ci prend son envol en juin pour s'estomper rapidement en septembre. Il est donc difficile de dégager un profit susceptible de se traduire en investissement. La rétention de la clientèle pour de longs séjours se révèle un défi puisque La Mitis est perçue comme une escale plutôt qu'une destination. L'élargissement de l'offre en activités, l'animation des sites (incluant la soirée), et la concertation accrue des intervenants sont des objectifs visés pour contrer cette problématique.

10.3 Les principes d'intervention

La MRC de La Mitis retient les principes d'intervention suivants concernant le tourisme et la villégiature :

- Privilégier, en fonction du potentiel des sites, le développement des activités de récréation extensives et celles de villégiature;
- Consolider et améliorer l'offre récréotouristique et prolonger sa durée;
- Favoriser l'accessibilité aux attraits naturels ;
- Développer des liens entre les attraits, incluant ceux du Haut-Pays, ainsi qu'entre les intervenants touristiques;
- Installer des aménagements et services fonctionnels, sécuritaires et durables;
- Rehausser la qualité de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration ;
- Encourager la création d'emploi chez les jeunes et former adéquatement la main-d'œuvre touristique.

10.4 La stratégie de mise en oeuvre

Les éléments de stratégie et les projets décrits ci-après visent à consolider les sites existants, mettre en valeur certains potentiels inexploités et prolonger la saison touristique.

10.4.1 La grande affectation récréative

La grande affectation récréative recouvre des espace déjà utilisés à des fins touristiques et de loisirs ainsi que des territoires qui présentent un potentiel pour ce type d'activités par la présence d'attraits tels que plan d'eau, boisé ou montagne (voir plans 17.1 et 17.2 *Les grandes affectation du territoire*). Pour se développer, les activités de plein air et de récréation nécessitent de grands espaces à l'extérieur des milieux densément urbanisés et, idéalement, isolés des activités industrielles et agricoles. Ainsi, les utilisations du sol à privilégier à l'intérieur de cette affectation sont les commerces et services touristiques ainsi que les équipements récréatifs accessibles au public. À l'opposé, les activités d'extraction et les usages industriels sont à proscrire à l'intérieur de cette affectation. L'élevage d'animaux à des fins de loisirs peut être envisagé mais les activités forestières doivent être restreintes de manière à préserver l'encadrement paysager.

10.4.2 La grande affectation de villégiature

La grande affectation de villégiature regroupe des milieux habités dont l'intérêt est généré par des attraits naturels : fleuve, lac, rivière, montagne, forêt. Elle est étroitement associée à des activités récréatives pratiquées à proximité. Ainsi, les utilisations du sol à privilégier à l'intérieur de cette affectation sont les chalets de villégiature ainsi que les commerces et services touristiques saisonniers tels que les gîtes, auberges, campings et les chalets en location. Les commerces et services touristiques annuels et les résidences unifamiliales isolées apparaissent compatibles lorsque le secteur est desservi par un réseau routier déneigé, l'alimentation électrique et la collecte des matières résiduelles. Tout comme pour l'affectation récréative, les activités d'extraction et les usages industriels sont à proscrire à l'intérieur de cette affectation. L'implantation de réseaux collectifs d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées ne mérite d'être envisagée que lorsque des risques à la santé publique ou des problèmes environnementaux sont démontrés.

10.4.3 Le développement de circuits touristiques

La meilleure façon d'assurer la rétention de la clientèle est de l'orienter convenablement. Des panneaux d'accueil ont été installés aux portes d'entrée du territoire ; ce qui permet un signalement aux visiteurs par une image de marque. Des bureaux d'information touristique sont déjà implantés dans des lieux stratégiques, soit à l'entrée de Sainte-Flavie (ATR Gaspésie) et à Mont-Joli près de l'aéroport (Tourisme-Mitis). Ce dernier devra toutefois être converti en relais touristique afin répondre aux nouvelles exigences provinciales et régionales.

Tourisme Mitis, un organisme engagé dans la promotion et la commercialisation des attraits touristiques, poursuit plusieurs documents de mise en marché. Parmi ceux-ci, notons la confection du *Guide vacances*, d'une carte touristique ainsi que de deux brochures relatant les beautés de circuits de découvertes. Ces brochures font la promotion des divers attraits de deux sous-régions géographiques de La Mitis, soit le littoral et le Haut-Pays. Le développement de ce dernier contribuerait au développement économique de ce milieu qui récolte peu de l'achalandage de l'axe de la Route 132.

Un sous-circuit thématique à caractère artistique est aussi en émergence avec la Route des Arts, les Jardins de Métis et le Circuit de murales extérieures de Mont-Joli, soit le « Triangle d'Art ». De la même façon, un ou plusieurs circuits à caractère récréatif pourrait s'établir entre les secteurs du Mont-Comi et du Mont-Saint-Pierre. Ces deux pôles pourraient être reliés plus intensément par un ensemble de sentiers pédestres (sentier national), de vélo de montagne, de quad et de motoneige. Le parcours de la rivière Mitis mériterait aussi d'être mis en valeur par des activités de kayak et de canotage ainsi que par des sentiers pédestres.

10.4.4 La création d'un parc régional

La création d'un parc régional de la rivière Mitis est toujours à l'étude. Le projet s'étend, dans l'axe nord-sud, de l'embouchure à sa source. Ce territoire touche neuf municipalités et un territoire non organisé. Le secteur de la rivière Mitis présente plusieurs potentiels à mettre en valeur, notamment :

- la plage naturelle à l'embouchure de la rivière Mitis;
- la sauvagine, la végétation et la flore aquatique;
- les sites à potentiel panoramique élevé;
- les barrages hydro-électriques et les équipements de montaison du saumon ;
- la chute de Price;
- la pêche sportive ;
- la descente de rivière ;
- les vestiges et l'histoire de l'exploitation de la compagnie forestière Price;
- les sites archéologiques.

Une étude¹ réalisée en 1998 a démontré la faisabilité du projet et a énoncé une proposition d'aménagement. Celle-ci suggère d'établir un fil conducteur d'inspiration historique : *la rivière d'Elsie* (Elsie Reford fut la maître-d'œuvre des jardins). Les principaux thèmes méritant d'être abordés sont : *la rivière et la pêche aux saumons, l'horticulture et l'hydroélectricité*. Des thèmes secondaires et sous-thèmes sont présentés : *L'évolution du paysage et son occupation, l'exploitation forestière, le milieu marin* et enfin, *la biologie du saumon*. Le concept s'articule en six pôles d'activités : le secteur *jardins*, le secteur *hébergement* (ancien CISA), le secteur *embouchure et littoral*, le secteur *barrage Mitis 2*, le secteur *ancienne scierie* et le secteur *archéologie*.

L'administration des Jardins de Métis a entrepris au printemps 2003 d'importants investissements en infrastructures d'accueil aux jardins ainsi que dans la conversion du site de l'ancien CISA en parc écotouristique. La création du parc régional est appelée à se poursuivre dans cette foulée, dans l'espérance d'un financement approprié.

10.4.5 La Route verte

Le gouvernement provincial travaille depuis 1995, en collaboration avec Vélo-Québec, sur un projet de réseau cyclable liant l'ensemble des régions du Québec. L'objectif de ce projet est d'ériger un réseau intégré de voies et de pistes cyclables qui mettra en relation les divers réseaux locaux actuels et projetés. Le comité régional de la Route verte du Bas-Saint-Laurent a réalisé une étude de faisabilité pour le circuit qui traversera les huit (8) MRC de la région.

¹ Le groupe Imaginaire : *Étude de faisabilité en vue de la création d'un parc régional linéaire à l'embouchure de la rivière Mitis*; juin 1998; 146 pages.

Le circuit identifié se répartit en trois principaux axes soit :

- de La Pocatière à Les Méchins;
- de Rivière-du-Loup à Dégelis;
- de Sainte-Flavie à Routhierville.

Des comités locaux ont été formés dans chacune des MRC afin d'y développer un projet de réseaux cyclables. Dans la MRC de La Mitis, le circuit projeté présente près de 97 kilomètres d'aménagements cyclables traversant onze (11) municipalités. Ce tracé se divise en deux (2) parties. La première met en valeur le littoral et emprunte un corridor le long de la route 132 de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer. La seconde partie relie Sainte-Flavie à Sainte-Jeanne-d'Arc en longeant un axe parallèle à la Rivière Mitis. Cette dernière offre un panorama fort intéressant et présente des vues imprenables sur la rivière Mitis. Le principal obstacle à la réalisation de l'itinéraire tel que prévu est le financement. Dans ce contexte, l'aide gouvernementale apparaît nécessaire afin d'aménager des tronçons attrayants et sécuritaires.

10.4.6 Le sentier national

Le Sentier National est un sentier pédestre en voie de réalisation qui traversera le Québec sur 1100 kilomètres de la frontière ontarienne à celle du Nouveau-Brunswick. Dans La Mitis, le tracé projeté vise à relier les deux plus hautes montagnes, soient le Mont-Comi et le Mont-Saint-Pierre. Cet itinéraire de 42 kilomètres empruntera autant que possible les infrastructures existantes, tout en répondant aux exigences de la fédération québécoise de la marche. Il sera dédié exclusivement aux marcheurs, ce qui n'empêche pas aux raquetteurs et aux skieurs de randonnée de s'abandonner aux joies de la balade en hiver. Un comité de supervision, composé de représentants des comités de développement et des municipalités, est chargé d'orienter le projet, de prendre des décisions et de faire le suivi de l'avancement des démarches. Ce comité est appuyé des services du CLD. La première étape à franchir est celle de négocier des droits de passage avec les nombreux propriétaires privés afin de déterminer un tracé définitif.

10.4.7 Le sentier maritime

Le comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'estuaire a initié la création d'un sentier maritime. Il s'agit en fait d'un réseau de voies d'accès, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques ou commerciaux. Ce sentier navigable, non balisé, est conçu pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, essentiellement mais non exclusivement pour le kayak de mer. Démarré au printemps 2002, ce projet vise à rendre plus accessible le fleuve et les îles dans une optique de développement durable et de pratique responsable et sécuritaire de l'écotourisme. Une analyse « terrain » et des négociations avec les propriétaires riverains sont en cours afin que l'itinéraire projeté longe la rive sud de l'estuaire de Berthier-sur-Mer jusqu'à Métis-sur-Mer.